



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 février 2009
Français
Original : anglais

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 1830 (2008), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'exécution des tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le présent rapport est le deuxième soumis en application de cette résolution.

2. Le rapport fait le point sur les activités de l'ONU en Iraq depuis mon précédent rapport (S/2008/688) en date du 6 novembre 2008. Il récapitule les principaux événements politiques qui se sont produits pendant la période considérée, ainsi que les faits nouveaux intervenus sur la scène régionale et internationale et intéressant l'Iraq. Il fait également le point des activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq et de la Mission.

II. Évolution de la vie politique et des conditions de sécurité en Iraq

3. L'Iraq a fait un grand pas en avant avec la tenue, le 31 janvier 2009, d'élections provinciales dans 14 des 18 gouvernorats que compte l'Iraq. Ces élections étaient l'aboutissement de longs mois d'activité politique et de préparatifs visant à réunir les conditions de sécurité nécessaires, ainsi que d'importants préparatifs techniques et logistiques entrepris par la Haute Commission électorale indépendante. La procédure électorale semble avoir été largement suivie et le taux de participation, évalué à 51 %, est encourageant, en particulier parmi la communauté sunnite, qui avait majoritairement boycotté les précédentes élections provinciales tenues en janvier 2005. Un autre élément positif est la mise en place d'un plan de sécurité nationale vigoureux tout au long de la période électorale, qui a permis aux Iraquiens de voter en toute confiance. D'une manière générale, la période considérée a été caractérisée par un net recul de la violence, particulièrement manifeste le jour des élections, où quasiment aucun incident n'a été signalé (à titre de comparaison, plus de 80 incidents graves étaient survenus le jour des élections de janvier 2005). Cette amélioration s'explique par le renforcement des capacités des Forces de sécurité iraqiennes au cours de ces derniers mois. Néanmoins, les semaines précédant les élections ont été marquées par plusieurs



actes de violence inquiétants, notamment l'assassinat de cinq candidats, plusieurs attaques contre des dignitaires et militants politiques irakiens, et des tentatives d'intimidation du personnel de la Haute Commission.

4. Ma deuxième visite en Iraq, le 6 février, fut l'occasion de féliciter le peuple irakien, le Gouvernement irakien et la Haute Commission pour le succès des élections tenues dans les gouvernorats et de leur offrir le soutien sans faille de l'ONU. Diverses réunions avec le Président Jalal Talabani, le Premier Ministre Nuri Al-Maliki et les Vice-Présidents Tariq al-Hashemi et Abdul Mahdi ont donné lieu à des échanges de vues sur la nécessité de confirmer les récents progrès accomplis sur le plan de la sécurité, progrès dont témoigne le fait que les élections se soient déroulées pour l'essentiel sans violence. J'ai encouragé les dirigeants irakiens à saisir cette occasion pour continuer à unir leurs efforts en vue d'instaurer un processus politique ouvert à tous et représentatif, et de régler les différends de longue date relatifs à l'avenir de l'État irakien et de ses ressources.

5. J'ai également rencontré le Président de la Haute Commission électorale indépendante, Faraj al-Haideri, pour le féliciter de la manière dont les élections s'étaient déroulées et lui donner l'assurance du soutien constant de la Mission. Lors d'une réunion avec Ryan Crocker, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique en Iraq, et le général Ray Odierno, commandant de la force multinationale en Iraq, j'ai examiné avec eux l'évolution des conditions de sécurité dans le pays alors que de plus en plus de responsabilités étaient transférées aux Forces de sécurité irakiennes, dont l'efficacité a été démontrée par le bon déroulement des élections. Enfin, j'ai rencontré le personnel de l'ONU en poste en Bagdad.

6. Le 27 novembre, le Conseil des représentants a approuvé le projet final de l'accord de sécurité bilatéral conclu entre les États-Unis et l'Iraq, qui place les forces américaines sous l'autorité et la juridiction du Gouvernement irakien et prévoit un calendrier aux fins de leur retrait d'Iraq en décembre 2011 au plus tard. Par ailleurs, le 23 décembre, le Conseil des représentants a décidé que le Gouvernement pourrait autoriser les forces autres que celles des États-Unis à rester en Iraq jusqu'au 31 juillet 2009. La phase d'exécution de l'accord de sécurité a commencé le 1^{er} janvier et le transfert d'autorité, qui comprend le transfert du contrôle de la Zone internationale de Bagdad, se poursuit sans incident majeur à ce jour.

III. Activités de la Mission

A. Activités politiques

7. Tout au long de la période considérée, qui suivait l'adoption de la loi sur les élections provinciales en septembre 2008, les activités de mon Représentant spécial et de la MANUI ont essentiellement porté sur l'appui à la Haute Commission dans le cadre de la préparation des élections du 31 janvier.

8. Parmi les autres domaines d'activité prioritaires de la Mission figurait la poursuite des travaux sur les différends concernant les frontières intérieures. À cet égard, la Mission travaille en collaboration avec une commission parlementaire mise en place en application de l'article 23 de la loi relative aux élections provinciales. Le Conseil des représentants a chargé cette commission : a) d'établir une formule de partage du pouvoir avant la tenue d'élections provinciales dans le gouvernorat de

Kirkouk; b) d'examiner la question des litiges fonciers avant et après le 9 avril 2003; et c) d'examiner également les questions démographiques avec l'appui technique de l'ONU. Par la suite, le Président du Parlement a écrit à mon Représentant spécial pour demander une nouvelle fois que la MANUI appuie le travail de la Commission.

9. En décembre 2008, mon Représentant spécial s'est rendu à Kirkouk en vue d'évaluer directement la situation dans le gouvernorat et d'écouter les suggestions des dirigeants politiques et représentants de la société civile locaux. Il a, par la suite, rencontré à Bagdad les membres de la commission créée en application de l'article 23 de la loi relative aux élections provinciales, qu'il a informés des attentes des collectivités locales de Kirkouk et de leur volonté de rechercher ensemble une solution. Il a encouragé la commission à commencer ses travaux et lui a offert l'aide de la MANUI, aide qui pourrait prendre la forme d'une assistance technique et d'un appui administratif pour le règlement des litiges. Par la suite, les membres de la commission ont officiellement demandé à la MANUI de les aider à s'acquitter de leur mandat. En réponse à cette demande, le 2 février, la Mission a facilité l'organisation du premier déplacement des sept membres de la commission à Kirkouk. Depuis cette visite, la commission a commencé à se réunir à Bagdad en présence de représentants de la Mission.

10. Tout au long de la période considérée, la MANUI a poursuivi l'élaboration d'un rapport analytique sur les différends concernant les frontières intérieures aux fins de sa présentation au Gouvernement iraquien. Dans le cadre de son examen complet de la question, la Mission a continué d'effectuer des visites sur le terrain dans l'ensemble des zones concernées dans les gouvernorats de Kirkouk, Salahaddine, Diayala et Ninive pour rencontrer des représentants des autorités centrales et locales, de la société civile et des groupes minoritaires touchés. Des représentants de ces groupes minoritaires ont également été reçus par la Mission à Bagdad, où il a également été question des préoccupations relatives aux élections provinciales.

B. Dialogue régional

11. Conformément à son mandat, la Mission a continué d'aider le Gouvernement iraquien à consolider ses relations avec les pays voisins, notamment en apportant son concours au service du Ministère des affaires étrangères chargé du mécanisme d'appui spécial. Des représentants de l'ONU ont participé à deux réunions de groupe de travail : la première portait sur les réfugiés et s'est tenue à Amman le 15 novembre; la seconde, qui avait pour thème la sécurité aux frontières, a eu lieu à Damas, les 22 et 23 novembre. À la suite de la visite de mon Représentant spécial en République islamique d'Iran, en septembre 2008, l'Iraq et la République islamique d'Iran ont également manifesté leur intérêt à coopérer avec la Mission aux fins de l'élaboration d'un projet bilatéral de déminage des zones frontalières. Cette visite a également amené le Premier Ministre iraquien à demander la mise en place d'un comité mixte, regroupant des représentants des Ministères de la défense, de l'intérieur, de l'environnement et des affaires étrangères, chargé d'examiner la question. De plus, la Mission a continué d'appuyer les activités du Coordonnateur de haut niveau pour le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, ou de leur dépouille, et la restitution de tous les biens koweïtiens. La Mission s'efforce, en collaboration avec l'Iraq et le Koweït, de faire avancer les discussions bilatérales, en particulier celles ayant trait à la reprise du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït.

12. Il est encourageant de constater que le nombre de représentants de pays voisins en poste à Bagdad est en constante augmentation. Huit pays arabes, outre ceux de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique, sont désormais représentés, dont cinq au niveau des ambassadeurs. Au cours de la période considérée, le Premier Ministre Al-Maliki s'est rendu en République islamique d'Iran et en Turquie pour examiner la question de la coopération. Le Président Talabani a participé au Sommet des pays arabes sur l'économie, le développement et la question sociale, organisé à Koweït les 19 et 20 janvier 2009, et tenu des réunions bilatérales avec certains de ses homologues arabes, dont l'Émir du Koweït, sur les relations entre leurs pays.

13. L'ONU espère que les initiatives actuellement menées pour renforcer les relations bilatérales entre l'Iraq et ses voisins se poursuivront, et que tous les États Membres de la région rétabliront pleinement leurs relations diplomatiques avec l'Iraq et uniront leurs efforts pour assurer la stabilité de la région, en s'appuyant sur les principes de l'intérêt commun et du respect mutuel.

C. Appui constitutionnel

14. À la suite du rapport publié en juillet 2008 dans lequel la Commission de la réforme constitutionnelle appelait l'attention sur un certain nombre de questions en suspens dans le cadre de la réforme constitutionnelle, le Bureau d'appui à l'élaboration de la constitution de la Mission a fait du fédéralisme et de la réglementation relative aux hydrocarbures les questions prioritaires aux fins de la stabilité à long terme du pays. Faisant fond sur le regain d'intérêt suscité par le rapport, la Mission a organisé, les 24 et 25 novembre, à Bagdad, une table ronde sur la gestion des hydrocarbures dans le cadre d'un régime fédéral.

15. Pour relancer les débats sur ces questions en suspens et favoriser à la fois la réconciliation nationale et le développement économique, deux réunions de suivi sont prévues avant la trêve parlementaire estivale de 2009, afin de faciliter le recensement de solutions concrètes et réalistes. La première de ces réunions, organisée à Arbil, sera une table ronde au cours de laquelle sera examinée la question des symétries et asymétries entre État fédéral et régions; la seconde, qui se tiendra à Bagdad, sera une conférence élargie sur le fédéralisme et la gestion des hydrocarbures.

16. Dans le cadre du développement actuel des institutions nationales iraqiennes, le Bureau d'appui à l'élaboration de la constitution de la Mission a continué de fournir des conseils techniques et juridiques à certaines commissions du Conseil des représentants sur des questions d'ordre constitutionnel et législatif, notamment en ce qui concerne la Commission sur les femmes, les enfants et la famille et la Commission des régions, et coprésidé la table ronde internationale sur les questions législatives, tribune d'échange de vues et d'informations.

D. Assistance électorale

17. La Mission a aidé la Haute Commission électorale indépendante et le Gouvernement iraquien à mener à bien la tenue, le 31 janvier 2009, d'élections dans 14 gouvernorats. Les élections se sont déroulées dans un climat relativement calme, aucun incident grave n'ayant été signalé. D'après les premières estimations, le taux

de participation aurait été de 51 % des 15 millions d'électeurs environ, soit un taux supérieur à ceux enregistrés dans d'autres pays lors d'élections régionales ou locales. Ces chiffres indiquent également que les Iraquiens, hommes et femmes, de toutes les communautés ont participé aux élections. Le 28 janvier, avant le jour des élections, des procédures spéciales ont été mises en place pour permettre la participation d'environ 600 000 policiers et militaires inscrits sur les listes électorales mais de garde le jour du scrutin, ainsi que des personnes hospitalisées et des détenus. La Commission électorale iraquienne a annoncé les premiers résultats le 5 février et prévoit confirmer officiellement les résultats définitifs fin février, sous réserve du règlement de toute plainte relative aux élections.

18. La Haut Commission électorale indépendante a recruté et formé plus de 260 000 agents, issus en grande majorité du Ministère de l'éducation, qui ont été affectés à plus de 7 000 centres de vote et 42 000 bureaux de vote à travers le pays, dont certains destinés à accueillir environ 63 000 personnes déplacées inscrites sur les listes électorales en vue de voter par correspondance pour leur gouvernorat d'origine.

19. Un peu plus de 400 entités et coalitions politiques se sont inscrites auprès de la Commission électorale iraquienne et ont présenté plus de 14 000 candidats (dont 3 912 femmes) aux 440 sièges disponibles. La société civile a participé activement aux élections, la Commission ayant accrédité plus de 500 000 représentants politiques et observateurs nationaux pour observer tous les aspects du processus électoral, notamment le vote, le dépouillement et le décompte.

20. Le Gouvernement iraquien a élaboré un plan national de sécurité, en vertu duquel il incombait au premier chef aux Forces de sécurité iraquiennes d'assurer la sécurité pendant les élections. Le plan a été mis au point en coopération avec la Commission électorale iraquienne. Le fait que les élections se soient déroulées pour l'essentiel sans violence est en large partie dû à l'efficacité de plus en plus grande des Forces de sécurité iraquiennes.

21. Attestant de la stabilité accrue du pays et de l'engagement de la communauté internationale en faveur de la consolidation de la démocratie en Iraq, de nombreux observateurs internationaux ont été déployés à travers le pays, instaurant par là même un climat de confiance dans le processus électoral. La Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique ont envoyé des missions d'observation, tandis que la Haute Commission électorale indépendante a chargé des membres de la communauté diplomatique en poste en Iraq d'observer le processus. L'Union européenne a également déployé une petite équipe d'évaluation technique. La Mission a, quant à elle, déployé 26 agents recrutés sur le plan international à l'extérieur de Bagdad le jour des élections et couvert, avec l'aide des officiers de liaison des gouvernorats iraqiens, l'ensemble des gouvernorats du pays le jour des élections. Mon Représentant spécial s'est lui-même rendu dans plusieurs centres de vote à Ramadi, Nadjaf et Bagdad pour montrer au peuple et aux agents électoraux iraqiens l'engagement et le soutien de l'ONU en faveur du processus démocratique.

22. À la veille des élections, la Mission a guidé les efforts déployés pour régler la question de la représentation des minorités au moyen d'un amendement à la loi électorale de 2008. Un tel amendement ayant été adopté, six sièges au total ont été réservés aux groupes minoritaires dans les gouvernorats de Bagdad, Bassorah et Ninive. La Commission électorale iraquienne, épaulée par la Mission, a en outre révisé la formule d'attribution des sièges aux partis et candidats vainqueurs des

élections. La Mission a fourni des conseils sur les meilleurs moyens d'encourager la représentation des femmes dans les gouvernorats, en plaidant constamment en faveur de la participation des femmes à la vie politique.

23. Au cours de la période considérée, la Haute Commission électorale indépendante, épaulée par la Mission, a également mis au point des procédures de vote et de décompte des votes, élaboré des stratégies de sensibilisation du public et de la société civile et fourni du matériel, notamment les listes électorales définitives et les bulletins de vote. Ces activités ont également été appuyées par des programmes de renforcement des capacités visant à assurer la formation des 260 000 agents recrutés par la Commission électorale. Avec les organismes partenaires, à savoir le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la Mission a également participé activement à l'élaboration de la réglementation et des principes applicables aux médias pendant les élections.

24. Pour faciliter le processus électoral, le groupe de la communication de la Haute Commission électorale indépendante, appuyé par les bureaux d'assistance électorale et d'information de la Mission et de l'UNOPS, a organisé des dizaines de manifestations axées sur l'éducation civique et électorale destinées aux formateurs de l'opinion dans l'ensemble du pays, en vue d'aborder un certain nombre de questions essentielles ayant trait aux élections. Parmi ces questions figuraient les mesures de lutte contre la fraude, les règles applicables à la campagne électorale et les procédures de vote. Mon Représentant spécial a complété ces activités de sensibilisation en annonçant, lors d'interventions conjointes avec la Commission électorale, le début de la campagne électorale, en expliquant les procédures de vote et en informant le public des mesures de lutte contre la fraude mises en place. La Mission a par ailleurs organisé une réunion d'information avec les dirigeants des groupes politiques du Conseil des représentants, qui portait sur les mêmes sujets, ainsi que sur les procédures de décompte et sur la formule d'affectation des sièges.

25. Du 15 décembre au 19 janvier, la Haute Commission électorale indépendante a également organisé, conformément aux obligations juridiques qui lui incombent en vertu de la Constitution et de la loi sur la création des régions, la campagne de recueil de signatures dans le gouvernorat de Bassorah, étape préalable à l'organisation d'un éventuel référendum sur l'octroi du statut de région à part entière à ce gouvernorat. Seules 32 441 signatures ont été recueillies, soit beaucoup moins que les 140 000 requises pour organiser un référendum. La Commission électorale a donc annoncé par la suite qu'elle avait rejeté la pétition en raison du nombre insuffisant de signatures recueillies.

E. Assistance humanitaire, reconstruction et développement

26. En réponse aux efforts consentis par l'Iraq pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international qui avaient été fixés dans le Pacte international pour l'Iraq, le Club de Paris a annulé sa dette en décembre 2008. Je félicite vivement le Gouvernement iraquien de ce succès qui augure bien de la poursuite du développement social et économique du pays et de sa capacité d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en dépit des formidables défis qui restent à relever. L'Organisation continuera de l'appuyer dans

cette entreprise en usant des bons offices de mon Conseiller spécial concernant le Pacte.

27. De façon à garantir que, dans toute la mesure possible, la communauté internationale appuie le Pacte international pour l'Iraq dans le respect des principes de la Déclaration de Paris, l'ONU et la Banque mondiale ont créé en novembre 2008 un Forum des partenaires de l'Iraq. Ce forum permet à l'Organisation et aux donateurs d'harmoniser leurs stratégies et de les aligner sur les objectifs du Pacte afin de maximiser la transparence et l'efficacité. Il sera essentiel de rechercher les moyens de faire fond sur le Pacte de manière à dynamiser encore davantage la coopération internationale et régionale.

28. En prévision de la clôture, au cours des prochaines années, du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, un débat a été lancé sur la mise en place d'un mécanisme plus général d'appui financier à l'Iraq par l'intermédiaire de l'ONU. Au 31 décembre 2008, les engagements se chiffraient au total 1 milliard 36 millions de dollars et les dépôts à 1 milliard 33 millions de dollars. Le financement de 159 projets et programmes communs d'une valeur de 1 milliard 22 millions de dollars avait été approuvé, dont 15 millions de dollars au titre du Fonds élargi d'intervention d'urgence.

29. Le Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq constitue l'un des piliers de l'assistance internationale et il est très apprécié du Gouvernement iraquien. Je remercie la communauté internationale, notamment la Commission européenne et les Gouvernements britannique, canadien, espagnol et japonais, de l'appui remarquable qu'elle lui apporte. Pour que les progrès réalisés en matière de transparence, de contrôle national et de responsabilité demeurent acquis, l'ONU a été priée de mettre au point un mécanisme de coordination fondé sur des principes similaires pour les projets financés à l'échelon bilatéral. Il est en effet essentiel qu'un tel système soit mis en place si l'on veut que l'appui de la communauté internationale à l'Iraq continue de viser les mêmes objectifs stratégiques et complémentaires. Le Comité des donateurs du Mécanisme se penchera vraisemblablement sur la question au cours de sa réunion.

30. À mesure que se rapproche la date du démantèlement du Mécanisme, les donateurs internationaux et l'ONU insistent vigoureusement sur le rôle central du Pacte en tant que moyen d'harmoniser les investissements en Iraq. Le Premier Ministre, Nouri Al-Maliki, a entrepris de clarifier les priorités gouvernementales en matière de développement aux termes du Pacte, en demandant que l'on revoie intégralement les objectifs de celui-ci et que l'on redéfinisse les priorités. Je constate par ailleurs avec satisfaction que l'Iraq s'emploie activement à traduire le Pacte en termes opérationnels par l'intermédiaire de groupes de travail interministériels créés dans les domaines de l'économie, de la gouvernance, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'énergie et du développement du secteur privé. Les ministères ont également été priés d'inclure des mesures visant à atteindre les objectifs du Pacte dans leur budget pour 2009. À sa réunion du 23 octobre, le Groupe de coordination de Bagdad, coprésidé par le Premier Ministre adjoint de l'Iraq, Barham Saleh, et mon Représentant spécial, s'est félicité de ces décisions.

31. Parallèlement, la chute du cours du pétrole fait de 2009 une année budgétaire difficile. Les réserves financières de l'Iraq sont lourdement mises à contribution, ce qui complique la tâche du Gouvernement quand il s'agit de planifier les

investissements de développement. Dans plusieurs approximations du budget fédéral établies vers la fin de 2008 pour 2009, on observe une réduction des ressources budgétaires allouées aux dépenses d'équipement, qui passent de 20 milliards à 12 milliards de dollars. La stagnation du secteur privé ne permet pas de compenser la baisse des recettes pétrolières, ce qui compliquera encore la situation, en particulier pour la main-d'œuvre iraquienne. Selon une étude gouvernementale publiée en novembre, le chômage est en hausse parmi les hommes de 15 à 34 ans, groupe d'âge pour lequel le taux de chômage se situe à 28 %, contre 18 % à l'échelle nationale. À l'heure actuelle, le marché du travail iraquien se trouve dans l'incapacité d'absorber un tiers des demandeurs d'emploi. Un train de réformes national est donc indispensable pour restructurer le budget, revoir les cadres juridiques applicables aux investissements et stimuler l'entreprise privée à l'échelon local.

32. Les progrès et déséquilibres qui caractérisent la prestation de services sociaux ont été encore une fois mis en lumière dans une analyse détaillée de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, que le Programme alimentaire mondial et le Gouvernement iraquien ont publiée conjointement en novembre 2008. Selon ce rapport, 1 million d'Iraqiens sont exposés à l'insécurité alimentaire et 6,4 millions d'autres le seraient aussi en l'absence d'un filet de protection, essentiellement le Système public de distribution. La situation est particulièrement préoccupante dans le sud de l'Iraq, où l'on observe un fort taux d'analphabétisme (24 %, contre 17 % en moyenne à l'échelon national), un taux élevé de malnutrition chronique des enfants (22 %) et un taux d'abandon scolaire de 10 %. C'est dans le nord de l'Iraq que l'approvisionnement en électricité est le moins régulier, alors qu'il se stabilise dans le reste du pays. L'ONU demande instamment que les investissements se concentrent dans les zones où les rapports sur les indicateurs humanitaires et de développement font régulièrement état de résultats insatisfaisants, en particulier Missan, Thi-Qar, Mossoul, Dahouk et Souleimaniyeh, ainsi que celles qui ont été endommagées par des actes de violence liés au conflit ou qui ont pâti de mouvements de population.

33. On s'efforce de plus en plus d'articuler davantage les programmes sur le Pacte afin d'harmoniser les investissements de la communauté internationale en Iraq. Le premier grand programme à être mis au point dans le cadre de la Stratégie d'aide des Nations Unies à l'Iraq, récemment signée par les deux parties, cible les objectifs fixés dans le Pacte pour le secteur privé et l'économie. Le Programme de développement du secteur privé, que le Conseil iraquien d'examen stratégique a approuvé en décembre 2008, investira 32,8 millions de dollars au titre de réformes économiques dans des domaines clefs, par l'intermédiaire de sept organismes des Nations Unies. La création, pour ce programme, d'un organisme de contrôle placé sous la direction du Gouvernement au sein du Cabinet du Premier Ministre témoigne du renforcement du partenariat entre le Gouvernement iraquien et l'ONU pour ce qui est des initiatives stratégiques d'importance cruciale. Il est vraisemblable que d'autres initiatives suivront en 2009 sur un modèle semblable.

34. Afin d'exploiter à fond la dynamique qu'a suscitée la présentation de la Stratégie d'aide au Ministre de la planification au trimestre précédent, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont continué d'intensifier le rythme de leurs activités dans le pays. À la fin de 2008, le nombre de missions effectuées en Iraq, dont un bon nombre dans des gouvernorats, avait quadruplé par rapport à 2007. Au cours de la période considérée, la question d'un appui sur mesure de l'ONU a été examinée en détail dans des entretiens avec des responsables des

gouvernorats et des régions à Arbil, Souleimaniyeh, Nadjaf et Ramadi. On notera en particulier la présentation de la Stratégie d'aide au Premier Ministre Barzani et à 18 membres du Gouvernement régional du Kurdistan par mon Représentant spécial adjoint pour les affaires humanitaires et par l'équipe de pays des Nations Unies.

35. Je suis également heureux de constater que des missions de hauts fonctionnaires du système des Nations Unies élargi sont de plus en plus fréquemment organisées en Iraq pour évaluer les progrès et contrôler la programmation. La présence de ces hauts fonctionnaires témoigne du rang de priorité élevé que le système tout entier, aux échelons les plus hauts, accorde à l'exécution du mandat de l'ONU dans le pays. Ainsi, en novembre 2008, mon Représentant spécial a accueilli pour la deuxième fois en Iraq le Haut-Commissaire pour les réfugiés, António Guterres. Il s'est rendu avec lui à Nadjaf afin d'examiner, avec plusieurs dirigeants politiques et religieux, notamment le grand ayatollah Ali al-Sistani et le Gouverneur Assad Sulran Abu Gelal, les mesures à prendre pour garantir le retour durable des personnes déplacées.

36. En dépit des progrès réalisés sur le plan humanitaire tout au long de l'année 2008, la situation des Iraquiens vulnérables et des personnes déplacées en général demeure préoccupante. L'amélioration des conditions de sécurité a ouvert de nouvelles possibilités aux programmes de secours des Nations Unies, limitées toutefois par le manque de moyens financiers (en décembre 2008, ceux-ci n'étaient financés qu'à hauteur de 67 %). L'Appel global pour l'Iraq et la sous-région de 2009, lancé le 19 novembre 2008, cherche à remédier à cet état de choses. Mobilisant des organismes humanitaires de 12 pays différents à l'appui des Iraquiens, il vise trois objectifs : prêter secours aux personnes les plus vulnérables en Iraq (notamment aux familles rentrées dans leurs foyers); appuyer les réfugiés iraqiens de façon qu'ils puissent vivre dans la sécurité et la dignité jusqu'à ce qu'il leur soit possible de rentrer chez eux; et permettre le dialogue entre l'Iraq et ses voisins sur des questions d'intérêt commun. Le dernier appel demande 192 millions de dollars au titre d'activités en Iraq et 355 millions de dollars au titre d'activités hors d'Iraq, celles-ci devant être coordonnées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

37. Plusieurs grandes opérations sur le terrain ont été coordonnées en Iraq au cours de la période considérée. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et la MANUI ont coordonné une intervention humanitaire en réponse aux attaques et actes d'intimidation dont des chrétiens étaient victimes dans la ville de Mossoul. Plus de 2 500 familles ont été déplacées à Ninive et dans les gouvernorats voisins de Dahouk et Arbil. Le système des Nations Unies et des ONG locales et internationales ainsi que les sociétés du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge se sont mobilisés rapidement et efficacement pour répondre aux besoins de la population déplacée, en fournissant des vivres, de l'eau et une aide non alimentaire. Un petit nombre de personnes déplacées se sont enfuies en Syrie et en Turquie. On évalue à 2 400 le nombre de familles qui seraient revenues à Mossoul à ce jour. Le Gouvernement offre une assistance financière aux familles qui rentrent et aux familles déplacées.

38. Le retour de personnes déplacées et de réfugiés s'est poursuivi au cours de la période et, à la fin de 2008, près de 40 000 familles étaient rentrées en Iraq. Le camp de Nadjaf, l'un des principaux camps destinés aux personnes déplacées en Iraq, a fermé ses portes et 300 familles ont reçu une indemnité de réinstallation.

Bien que la tendance soit positive en ce qui concerne le nombre de retours, les personnes qui réintègrent leurs foyers trouvent de plus en plus souvent leur maison occupée et leurs biens endommagés. Les ordonnances gouvernementales 101 sur la restitution des biens et 262 sur les aides financières aux rapatriés les ont quelque peu aidées à faire valoir les droits que leur reconnaît la loi dans ce domaine. Au début de novembre 2008, le Comité chargé de la restitution des logements occupés aux rapatriés avait reçu 259 demandes, dont 220 ont été renvoyées au Centre d'opérations de Bagdad et 209 ont donné lieu à une éviction, souvent par l'armée iraquienne. Le HCR a fortement insisté sur la nécessité de recourir à la force le moins possible et de prendre des dispositions humanitaires à l'égard des familles ainsi délogées; il a également souligné qu'il fallait faire davantage pour garantir la viabilité des retours et s'assurer de la pleine application des politiques énoncées dans les ordonnances 101 et 262. L'ONU se tient prête à aider le Gouvernement iraquien à consolider les progrès réalisés récemment, de sorte que les Iraquiens déplacés puissent réintégrer leurs foyers en toute sécurité et dans la dignité.

39. Un nombre moindre de cas de choléra a été signalé au cours de la période considérée (une flambée épidémique avait été rapportée pour la première fois au dernier trimestre de 2008). Le Ministère de la santé et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont confirmé qu'au 21 décembre 2008 on avait enregistré au total 925 cas de choléra et 11 morts dues à cette maladie. Sous la direction de l'OMS et avec l'appui d'ONG, le système des Nations Unies a continué de renforcer les efforts de surveillance et de prévention du Gouvernement. Ce dernier a accueilli avec satisfaction le déploiement d'une mission internationale conduite par l'OMS sur le terrain dans les gouvernorats atteints. En coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OMS a par ailleurs aidé le Ministère de la santé à mettre sur pied les Journées nationales de vaccination contre la poliomyélite en octobre et novembre 2008. Ces campagnes ont touché près de 5 millions d'enfants de moins de 5 ans. L'Iraq est exempt de poliomyélite depuis huit ans.

40. L'ONU s'est attachée également à promouvoir un programme de gouvernance de qualité, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la corruption, la réconciliation et la justice. Elle a entrepris de mettre au point pour 2009, en matière d'état de droit, une stratégie détaillée visant à assurer la coordination avec d'autres acteurs et à recenser les capacités institutionnelles de l'Iraq. Le PNUD a continué à préparer le Gouvernement iraquien à une évaluation détaillée et à une auto-évaluation de la façon dont il s'acquitte de ses obligations aux termes de la Convention des Nations Unies contre la corruption, avec le concours de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Des responsables de la Commission de l'intégrité publique, du Conseil supérieur de l'audit, de la Banque centrale, de l'Office central des statistiques et des technologies de l'information et du Comité économique du Conseil des représentants ont reçu une formation qui leur permettra de mener une vaste enquête sur la corruption sur laquelle asseoir la prochaine phase des évaluations.

41. On a continué à s'efforcer de rétablir les services essentiels en Iraq, en privilégiant l'éducation et les questions se rapportant à l'environnement. Selon des évaluations récemment menées à Babil, à Qadissiyah et à Bassorah, seuls 31 % des foyers indiquent disposer d'un accès fiable à de l'eau potable au cours de la sécheresse qui sévit actuellement dans le pays. Dans les mêmes communautés, moins de 35 % de tous les foyers inclus dans l'enquête disposent de systèmes d'assainissement en bon état de fonctionnement. L'ONU a continué d'appuyer la

remise en état des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans plusieurs gouvernorats, ce qui devrait améliorer la situation de milliers de personnes dans ce domaine, en particulier dans le sud. Des plans et stratégies de gestion des déchets solides sont en cours d'élaboration pour l'ensemble du pays. En prévision de la nouvelle année scolaire, l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Banque mondiale ont collaboré avec les Ministères de l'éducation et de l'éducation supérieure à la modernisation du système d'enseignement iraquien. L'élaboration d'une stratégie d'éducation nationale à long terme sera menée à bien au début de 2009. Au cours de la période considérée, l'UNICEF et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) ont par ailleurs achevé de remettre en état 182 écoles fréquentées par plus de 108 500 écoliers.

42. L'une des principales priorités de l'ONU pour 2009 sera d'améliorer les conditions de vie et les droits des Iraquiennes, lesquelles ne bénéficient pas encore pleinement de l'amélioration de la situation en Iraq. Plusieurs organismes des Nations Unies conjuguent leurs forces pour lutter contre la violence sexiste dans le pays. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et plusieurs ONG ont lancé des initiatives visant à améliorer l'accès des femmes à la justice, à promouvoir la réforme des codes pénaux et à multiplier les services de rééducation de proximité. Soucieux de réduire le taux de mortalité maternelle, excessivement élevé en Iraq (84 morts pour 100 000 naissances vivantes), le FNUAP et d'autres organismes ont entrepris de renforcer les centres de santé maternelle et infantile situés dans les zones marécageuses reculées du sud du pays ainsi que ceux des districts septentrionaux, en intensifiant leur appui, en dispensant des formations et en améliorant les équipements.

F. Activités dans le domaine des droits de l'homme

43. L'Iraq se stabilise progressivement depuis quelques mois et les conditions de sécurité continuent de s'améliorer : le nombre d'actes de violence et autres attentats massifs à haute visibilité commis par des milices, des insurgés ou des bandes criminelles a diminué. Il n'en reste pas moins que des attaques aveugles le long des routes, des attentats à la voiture piégée ou des attentats-suicides à la bombe se produisent presque tous les jours. Il est particulièrement préoccupant que ces attentats-suicides soient souvent le fait de femmes et même parfois d'enfants : une adolescente de 13 ans s'est ainsi suicidée à la bombe à un point de contrôle à Ba'qubah le 10 novembre 2008. On continue en outre d'enregistrer des violations des droits de l'homme qui, pour être moins visibles, n'en sont pas moins graves et systématiques et leur élimination exigera une volonté politique, des ressources et un engagement à long terme. Trois exemples en sont les mauvais traitements et la torture que certains représentants des autorités nationales chargées de faire respecter la loi feraient subir à des détenus, l'insuffisance des efforts consentis pour traduire en justice les personnes qui se rendent ou se sont rendues coupables de violations des droits de l'homme et le mépris des droits des femmes.

44. D'un autre côté, j'ai le plaisir de signaler que l'Iraq a progressé sur la voie de la réalisation des droits de l'homme de ses citoyens avec la promulgation, par le Conseil des représentants iraquien, le 16 novembre 2008, de la loi portant création d'une haute commission des droits de l'homme indépendante. La création de cette

commission marque l'aboutissement de deux années de campagne intense de la part du Bureau des droits de l'homme de la MANUI et de ses partenaires dans la communauté internationale. La loi prévoit que la MANUI participera activement à la création et au démarrage de la Commission. Je compte sur le Bureau des droits de l'homme de la Mission, en collaboration avec ses partenaires iraquiens, pour rendre la Commission opérationnelle le plus rapidement possible et veiller à ce que son fonctionnement respecte à la fois la lettre et l'esprit de la loi tout en échappant aux ingérences politiques.

45. On a signalé l'assassinat de certains candidats politiques et agents électoraux dans les semaines qui ont précédé les élections provinciales de janvier. Les élections ont peut-être été aussi à l'origine de la plus grave de ces flambées de violence (selon le nombre de personnes touchées) : le déplacement de Mossoul de quelque 2 400 familles, chrétiennes pour la plupart, à la fin d'octobre 2008, semble bien en effet avoir résulté d'une campagne soigneusement orchestrée et systématique obéissant à des motifs politiques plutôt que criminels. L'assassinat sélectif de journalistes, d'éducateurs, de parlementaires, d'agents humanitaires, de juges, d'avocats et de membres des minorités ou les autres formes de violence dont ces personnes sont victimes demeurent alarmants. Dans la région du Kurdistan, les journalistes continuent d'être en butte à des attaques violentes, à des menaces et à des procès en dépit de l'entrée en vigueur d'une loi sur la liberté de la presse. Des assassinats, de prétendus suicides et autres « crimes d'honneur » présumés sont signalés presque tous les jours.

46. L'armée américaine continue d'élargir des détenus afin de diminuer le nombre de personnes incarcérées. À l'origine, les États-Unis avaient prévu de remettre aux autorités iraqiennes toutes les personnes qu'ils détenaient encore au 1^{er} janvier 2009, mais le plan a dû être abandonné faute de place dans les centres de détention iraqiens et parce que le système judiciaire n'avait pas les moyens de traiter des milliers d'affaires. Il a donc été décidé que les autorités iraqiennes examineraient 1 500 affaires par mois, mais que l'armée américaine continuerait d'assurer la détention des personnes concernées. Les détenus contre lesquels aucun mandat d'arrêt n'aurait été lancé par un juge iraqien seraient libérés dans les 30 jours suivant la présentation de leur dossier aux autorités iraqiennes. Au 17 décembre 2008, le nombre de détenus dans les installations carcérales des États-Unis en Iraq était tombé à 15 600 hommes adultes et 58 mineurs. La MANUI a accueilli toutes ces dispositions avec satisfaction car elles lui permettent d'examiner, tirer au clair et régulariser le statut juridique de nombre de détenus.

47. Dans l'intervalle, la situation générale des détenus placés sous contrôle iraqien dans l'ensemble du pays, y compris dans la région du Kurdistan, demeure très préoccupante. Nombre d'entre eux sont privés de liberté depuis des mois, voire des années, souvent incarcérés dans des conditions déplorables, dans l'incapacité de faire appel à un avocat, sans être accusés officiellement d'un crime ou sans comparaître devant un juge. La persistance des allégations de torture et de mauvais traitements de détenus aux mains du personnel iraqien chargé de faire respecter les lois est particulièrement préoccupante. Les détenus placés en détention provisoire sont notamment exposés à la violence au cours de l'enquête dans le but de leur extorquer une confession. Il demeure essentiel que les autorités iraqiennes reconnaissent à tous les détenus, y compris ceux qui se trouvaient précédemment dans des centres d'incarcération des États-Unis, le droit d'être traités selon la procédure régulière et avec compassion et d'être protégés contre les mauvais

traitements et la torture, en particulier depuis que l'Iraq a ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

48. Conformément à son mandat, la MANUI poursuit ses programmes de promotion des droits de l'homme auprès du Gouvernement iraquien et de la société civile en dispensant des formations et en renforçant les capacités. Elle a organisé des ateliers sur la prise en compte systématique des droits de l'homme dans les activités du Ministère de la défense ainsi que sur la législation de lutte contre le terrorisme. À l'occasion du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 7 décembre 2008, et pour exprimer notre solidarité avec le peuple iraquien pour les questions touchant aux droits de l'homme, mon Représentant spécial a assisté, en compagnie du Ministre iraquien des droits de l'homme, de diplomates et d'étudiants irakiens, à une manifestation culturelle organisée au siège de la MANUI à Bagdad.

G. Activités opérationnelles, logistique et sécurité

49. Pendant la période à l'examen, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit de 5 millions de dollars au titre des travaux de conception du quartier général intégré de la MANUI à Bagdad, dont la construction demeure indispensable à la poursuite de l'exécution de notre mandat en Iraq. À cet égard, le Premier Ministre iraquien m'a adressé une lettre dans laquelle il a confirmé que le Conseil des ministres avait décidé d'allouer 25 millions de dollars aux fins des travaux, contribution dont je sais gré au Gouvernement iraquien. Parallèlement, la construction des logements et des bâtiments à usage de bureaux destinés au personnel du bureau régional d'Arbil a bien progressé : la première phase est déjà achevée, ce qui a permis au personnel affecté au bureau à titre permanent de quitter les logements préfabriqués dans lesquels il vivait pour s'installer dans le nouveau bâtiment. La mise en place des installations logistiques à l'aéroport international de Bagdad est elle aussi pratiquement terminée, et ces locaux devraient pouvoir être occupés à compter du début de l'année 2009. La Mission sera ainsi mieux préparée sur le plan opérationnel. En outre, depuis que l'aéronef spécial de la MANUI relie régulièrement Kirkouk et Mossoul – en plus d'Amman, d'Arbil, de Koweït et de Bagdad – pour appuyer le déploiement sur le terrain, la mobilité de la Mission dans le pays a été renforcée.

50. Pendant le trimestre écoulé, chaque grand événement politique s'est accompagné de menaces de violences proférées à l'encontre des hauts fonctionnaires ou encore des membres des Forces de sécurité irakiennes ou de la présence militaire internationale. Ces menaces sont pour la plupart restées sans suite, ce qui pourrait être une indication supplémentaire du fait que les chefs des milices et des groupes rebelles sont en train de perdre de leur influence, ou encore de leurs capacités et de leurs ressources. On continue malgré tout de découvrir d'importantes caches d'armes, ce qui prouve que certains ont toujours l'intention de conserver des moyens militaires, qu'ils pourraient très bien mobiliser à l'avenir.

51. Après que les Gouvernements iraquien et américain sont parvenus à conclure un accord de sécurité bilatéral, les Forces de sécurité irakiennes ont été officiellement chargées d'assurer la sécurité dans la Zone internationale. Elles ont franchi avec succès une première étape importante, en organisant des élections pacifiques dans les provinces, mais leurs capacités et leur intégrité vont encore être

mises à l'épreuve puisqu'il est possible qu'au moins certains groupes d'insurgés essayent de lancer une attaque à l'intérieur de la Zone internationale. Le transfert de responsabilités sera certes progressif, mais la réduction globale du rôle de la force multinationale pourrait bien avoir, au cours des six prochains mois, des répercussions sur les moyens disponibles sur le plan logistique et dans le domaine de la sécurité pour appuyer les opérations des Nations Unies. Des réunions ont donc été organisées avec le Ministre de la défense et avec le chef d'état-major adjoint américain de l'état-major combiné de la défense et commandant des opérations de sécurité dans la Zone verte afin d'examiner la question de la sécurité de la MANUI dans ce périmètre et la possibilité d'en confier la responsabilité à des forces irakiennes.

52. Pendant la période à l'examen, la fête de l'Achoura, importante célébration religieuse qui marque le décès de l'imam Hussein, a été assombrie par de violentes attaques perpétrées contre des pèlerins qui se rendaient à Bagdad et à Karbala pendant la première semaine de janvier. Deux attentats très meurtriers commis au lieu saint Imam Moussa al Hussein à Bagdad juste avant l'Achoura ont coûté la vie à plus de 50 pèlerins, et des dizaines d'autres ont été tués ou blessés par des bombes d'accotement ou lors d'attaques armées. Grâce aux mesures de sécurité draconiennes prises à l'occasion des principales cérémonies de l'Achoura, le 7 janvier, on a pu éviter d'autres attentats sanglants. Des pèlerins chiites ont toutefois été la cible de plusieurs attaques, qui ont fait au moins 16 victimes le 11 février, et 35 le 13 février, dont nombre de femmes et d'enfants.

53. Dans les provinces du nord, qu'administre le Gouvernement régional du Kurdistan, les conditions de sécurité sont restées stables. Bien que la Turquie ait, semble-t-il, retiré de nombreuses forces terrestres des zones frontalières de Dahouk et d'Arbil, des bombardements aériens continuent de se produire occasionnellement. Ces attaques ne touchent toutefois généralement pas des zones peuplées. La situation est analogue le long de la frontière extérieure de Souleimaniyeh, où le Parti des travailleurs du Kurdistan essuie périodiquement des tirs d'artillerie provenant de la République islamique d'Iran. Là encore, on déplore rarement des victimes, mais certaines communautés rurales ont été contraintes de se déplacer. Les tensions entre les Forces de sécurité irakiennes et les forces peshmerga kurdes au nord de Diyala et de Ninive ont diminué, mais elles ne disparaîtront pas totalement tant que les problèmes politiques de fond n'auront pas été réglés dans ces régions. À Ba'qubah et à Mossoul, les forces de sécurité continuent de livrer quotidiennement combat contre un groupe d'insurgés qui persiste dans ses activités. Enfin, c'est à Ninive que les conditions de sécurité se sont le moins améliorées, puisque cette ville continue d'être le théâtre de 300 à 400 incidents violents chaque mois.

54. Depuis que les Forces de sécurité irakiennes ont pris en charge la sécurité dans le gouvernorat d'Al-Anbar en septembre dernier, elles ont réussi à maintenir des conditions de sécurité relativement bonnes. La situation à Ramadi et dans les confins occidentaux de la province est stable, mais il semblerait que la branche d'Al-Qaida en Iraq s'efforce de relancer son action à Falloudjah, où les attentats-suicides de grande envergure se sont multipliés, généralement à l'encontre des forces de sécurité. On craignait d'ailleurs que des groupes hostiles n'y lancent une attaque directe dans le but de nuire au bon déroulement des élections provinciales. Deux écoles qui devaient servir de bureau de vote y ont été incendiées début janvier, et les agents électoraux auraient été harcelés.

55. Dans les provinces du sud, les conditions de sécurité sont restées sensiblement les mêmes. Aucune opération militaire de grande envergure n'a été menée, bien que l'opération en cours pour empêcher la contrebande d'armes dans la province de Maïssan ait exposé les Forces de sécurité iraqiennes et la force multinationale à des attaques répétées. Les élections provinciales ont donné lieu à quelques actes de violence à connotation politique, principalement des tentatives d'assassinat ciblant des candidats rivaux.

56. La Section de la sécurité de la MANUI travaille actuellement avec les Départements de la sûreté et de la sécurité, des affaires politiques et de l'appui aux missions du Secrétariat à l'élaboration d'un nouveau plan opérationnel de sécurité qui doit prendre en considération l'accélération de l'évolution des conditions de sécurité. La nécessité de renforcer l'autonomie pour conserver au système de sécurité sa crédibilité et sa solidité est également confirmée par le rythme toujours plus rapide des opérations menées par les Nations Unies en Iraq. Le premier trimestre de 2009 a été marqué par l'organisation de beaucoup de missions complexes – dont le nombre a augmenté de 30 % par rapport à la même période en 2007 –, en particulier pour aider l'Équipe d'assistance électorale et le Bureau des affaires politiques de la Mission.

57. Les activités de sensibilisation menées par la MANUI dans les provinces se sont multipliées depuis que 11 officiers de liaison nationaux ont été déployés dans les gouvernorats de Ninive, de Salahaddine, de Bagdad, de Diyala, de Hilla, de Karbala, de Nadjaf, de Wassit, de Qadissiyah, de Muthana et de Thi-Qar, où ils sont chargés de contrôler la situation sur les plans politique, social, économique et humanitaire. Ils devront aussi se concerter avec l'ONU et les responsables des gouvernorats, la société civile et les représentants des partis politiques et favoriser la réalisation d'activités concrètes. L'ONU a établi une présence à Ramadi pendant la période considérée et elle a renforcé sa présence à Nadjaf, Bassorah, Mossoul et Kirkouk.

58. C'est en partie grâce à l'aide des conseillers militaires mis à disposition par les États Membres que l'on est parvenu à mener à bien toutes les opérations, plus nombreuses qu'auparavant. L'aide précieuse qu'ils apportent en servant d'interlocuteurs aux forces iraqiennes et à la force multinationale demeure indispensable pour que l'on parvienne à coordonner l'appui offert sur les plans de la sécurité et de la logistique aux fonctionnaires des Nations Unies, en particulier ceux qui doivent se rendre dans les gouvernorats pour y mener à bien les activités relevant des programmes. Je tiens à remercier les Gouvernements américain, australien, britannique, danois, néo-zélandais et népalais de leurs contributions.

H. Accords

59. Comme suite à la lettre datée du 12 décembre 2008 que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/783) et à la réponse que celui-ci y a faite le 16 décembre 2008 au nom du Conseil (S/2008/784), j'ai entrepris de négocier avec le Gouvernement américain un nouvel accord décrivant en détail les modalités de la poursuite de l'apport par les forces américaines d'un appui sécuritaire à la présence des Nations Unies dans le pays. Les négociations, fructueuses, se sont conclues le 31 décembre 2008. Comme je l'ai fait observer dans la lettre susmentionnée, ce nouvel accord était nécessaire pour remplacer celui qui avait été conclu le

8 décembre 2005 entre l'ONU et le Gouvernement américain, qui a pris fin comme prévu le 31 décembre 2008 à l'issue de l'entrée en vigueur de l'Accord de sécurité bilatéral conclu entre l'Iraq et les États-Unis. Le Gouvernement iraquien avait été tenu informé du déroulement des négociations et il a reçu un exemplaire du texte de l'Accord signé.

IV. Observations

60. Le bon déroulement des élections provinciales, le 31 janvier, constitue une autre réalisation encourageante pour l'Iraq. Je suis ravi que des millions d'Iraqiens aient pu exercer leur droit de vote dans un environnement largement dépourvu de violence – réalisation remarquable compte tenu du conflit qui a déchiré le pays ces dernières années. L'Iraq est de plus en plus en mesure de gérer ses propres affaires, et ces élections ont été les premières à être entièrement organisées par et pour les Iraqiens.

61. Lorsque je me suis rendu à Bagdad il y a peu, j'ai félicité le peuple iraquien et les responsables politiques du bon déroulement des élections et j'ai salué le sérieux dont font preuve la Haute Commission électorale indépendante et les Forces de sécurité iraqiennes dans leur travail. Toutes les personnes que j'ai rencontrées ont rendu un vibrant hommage à la MANUI pour le concours qu'elle avait apporté à l'organisation de ces élections, qui avaient été bien préparées.

62. Ces élections marquent un tournant décisif, puisqu'à l'échelon local le processus politique est désormais plus représentatif et ouvert à tous. Il revient maintenant à ceux qui vont siéger dans les conseils des gouvernorats d'engager un dialogue politique constructif afin de traduire en actes les avantages découlant de l'amélioration des conditions de sécurité, dans le but d'obtenir des résultats concrets et d'offrir au peuple iraquien des services de base. Les Iraqiens n'auront le sentiment que leur vote aura eu de l'importance que s'ils constatent un renforcement de la responsabilité, de l'efficacité et de la transparence.

63. J'espère que les dirigeants iraqiens, dans le souci d'instaurer une paix durable, saisiront cette occasion de générer une dynamique positive en faveur du dialogue national et de la réconciliation. Pour cela, toutes les parties concernées devront rester disposées à faire des concessions et œuvrer ensemble dans un esprit d'unité nationale. Lors des réunions auxquelles j'ai pris part à Bagdad, j'ai jugé encourageantes les déclarations qu'ont faites divers responsables politiques iraqiens, qui ont manifesté leur volonté de jouer un rôle constructif.

64. Au cours des prochains mois, on s'intéressera vraisemblablement davantage aux différends frontaliers internes et au statut de Kirkouk. Les travaux préliminaires que la MANUI a entrepris auprès de ses principaux interlocuteurs à Bagdad et dans les zones faisant l'objet de différends demeurent une priorité pour la Mission. L'ONU est résolue à contribuer en toute impartialité et en toute neutralité au renforcement de la confiance entre les parties concernées, en favorisant le dialogue et en aidant à dégager un consensus. Je soutiens fermement mon Représentant spécial dans sa mission de bons offices, qui vise à permettre la réalisation de ces objectifs conformément au mandat de la MANUI et en concertation avec le Gouvernement iraquien.

65. Je salue en outre l'adoption par le Conseil des représentants de la loi portant création de la Commission indépendante des droits de l'homme. Celle-ci doit être suffisamment solide pour pouvoir examiner les préoccupations que suscitent actuellement les droits de l'homme et faire respecter les normes internationales en vigueur en la matière, au profit de tous les citoyens iraqiens. L'ONU reste fermement décidée à aider le Gouvernement iraquien dans ce sens.

66. Les problèmes économiques que connaît actuellement l'Iraq contraindront le Gouvernement à faire des choix difficiles en 2009. Les fonds publics, qui sont terriblement nécessaires pour assurer la reconstruction et le développement, semblent diminuer, situation qui risque d'entraver la prestation des services de base ainsi que la mise en œuvre des mesures visant à réduire la pauvreté et à atteindre dans le pays les objectifs du Millénaire pour le développement. Alors que les conditions de sécurité s'améliorent et que le sentiment de responsabilité nationale s'accroît, les Iraquiens attendent de plus en plus des pouvoirs publics – aux échelons tant national que provincial – qu'ils leur permettent de goûter aux fruits du redressement : emploi, approvisionnement en eau potable et nettoyage des rues, approvisionnement ininterrompu en électricité, amélioration des écoles et prestation de soins de santé adéquats. L'ONU est résolue à aider le Gouvernement iraquien à satisfaire ces besoins.

67. J'ai eu le plaisir de m'entretenir avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq lorsque je me suis rendu dans la région. Je salue également le renforcement de la présence des Nations Unies dans le pays depuis 2007, qui traduit un engagement plus profond en faveur des questions humanitaires et du développement. L'ONU demeure décidée à aider le peuple et le Gouvernement iraqiens à la faveur d'initiatives clefs, notamment le Pacte international pour l'Iraq, la stratégie d'aide à l'Iraq et la procédure d'appel global. Alors que la présence des Nations Unies se renforce, nous devrions aussi prendre acte de l'excellent travail mené en Iraq par les centaines de membres du personnel recruté sur le plan national. Par leurs efforts, ils ont beaucoup contribué à l'amélioration des conditions d'existence des citoyens iraqiens. J'engage donc les États Membres à continuer d'appuyer l'action des organismes, programmes et fonds des Nations Unies opérant en Iraq.

68. Je me réjouis que la Mission continue de s'employer à étendre ses activités à Bassorah, Kirkouk, Nadjaf, Ramadi et Mossoul. Au cours de l'année à venir, il faudra d'ailleurs impérativement renforcer le soutien logistique qui est apporté dans ces gouvernorats et les dispositifs de sécurité qui y sont en place si l'on entend donner plus d'impact aux activités de sensibilisation qu'y mène l'ONU. Alors que les forces multinationales réduisent leurs effectifs, la MANUI est décidée à accroître son autonomie. J'engage les États Membres à continuer d'appuyer l'action de l'ONU afin de permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat tel que le Conseil de sécurité l'a défini dans sa résolution 1830 (2008).

69. L'application de l'accord de sécurité bilatéral a non seulement renforcé la souveraineté de l'Iraq en mettant fin au mandat des forces multinationales conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, mais aussi mis en évidence le fait que les Forces de sécurité iraqiennes étaient de plus en plus aptes à maintenir l'ordre. Si je me réjouis de constater que les conditions de sécurité se sont nettement améliorées, j'estime toutefois qu'il faut continuer de s'employer à mettre

un terme à la violence qui continue de frapper sporadiquement et aveuglément la population civile iraquienne.

70. En novembre 2008, la MANUI a été endeuillée lorsqu'une roquette de gros calibre a été tirée sur les logements provisoires de l'ONU dans la Zone internationale, tuant 2 membres du personnel d'appui et blessant 15 autres personnes. Globalement, les conditions de sécurité se sont sensiblement améliorées, mais cet incident met en lumière le fait que les fonctionnaires des Nations Unies continuent de vivre et de travailler dans un environnement potentiellement dangereux et demeurent la cible de certains groupes. C'est pourquoi la sécurité du personnel doit rester l'une des premières priorités.

71. J'ai quitté l'Iraq le 6 février, après avoir constaté que le renforcement de la présence de la MANUI et des activités qu'elle menait au titre de la résolution 1770 (2007) constituait une heureuse évolution. Tous mes interlocuteurs ont fait l'éloge du travail effectué par les fonctionnaires des Nations Unies en Iraq dans les domaines de l'appui électoral, des différends frontaliers internes, de la réforme constitutionnelle, des droits de l'homme, des besoins humanitaires et de l'aide à la reconstruction et au développement. Plusieurs responsables iraqiens ont prié la MANUI et les organismes des Nations Unies de continuer de multiplier leurs activités dans tout le pays.

72. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1859 (2008), l'ONU est résolue à établir, après avoir consulté l'Iraq, un rapport sur les faits propres à permettre au Conseil d'envisager les mesures à prendre pour permettre à l'Iraq de retrouver la stature internationale qui était la sienne avant l'adoption de la résolution 661 (1990).

73. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à mon Représentant spécial pour l'Iraq, Staffan de Mistura, qui dirige énergiquement et résolument la Mission. Je souhaite en outre rendre hommage aux femmes et aux hommes qui travaillent avec courage pour la MANUI et pour les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et qui ont couru de gros risques pendant des périodes extrêmement difficiles pour venir en aide au peuple iraquien. Je souhaite enfin au peuple et aux dirigeants iraqiens de parvenir à asseoir leurs réalisations dans le domaine de la sécurité et à s'attaquer aux nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux que connaît encore leur pays.